

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

Réf : 2010/119

## PROCES-VERBAL

### de la réunion du conseil municipal

## Séance du 17 septembre 2010

#### Étaient présents :

GERBAIL Régine, maire- CLERMONT Martine- MARROT Lucien - MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- MOLINES Bruno- PASCAL Isabelle.

Étaient absents excusés : MONTEILS Jacques - TREBUTIEN Eveline.

#### ➤ Approbation du procès verbal de la séance du 28 juillet 2010.

Il est approuvé à l'unanimité.

#### ➤ Nouveaux points à l'ordre du jour :

Location de la salle communale. Tarifs.

#### ➤ Plan de chasse 2010.

Par délibération en date du 07 février 2003, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère et de constituer un plan de chasse concernant les terrains communaux.

Par arrêté préfectoral, le plan de chasse 2010, établi sur les terrains dont la commune détient les droits de chasse, autorise le prélèvement de 6 chevreuils.

**Madame le maire propose** que les bracelets soient attribués aux chasseurs ayant droit sur ces terrains, pour la somme de 35€ le bracelet, somme correspondant au montant de l'affiliation à la Fédération Départementale des Chasseurs, ajouté à la cotisation fixée par bracelet par la F D C, et enfin au prix matériel du bracelet.

Le Conseil municipal:

- **Approuve** cet exposé.
- **Accepte** de rétrocéder aux chasseurs de la commune ayant droit sur les terrains sectionnaux et qui en feront la demande ces bracelets d'une valeurs de 35€ l'unité.
- **Autorise** madame le maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### ➤ Produit des amendes de police relatives à la circulation routière, dotation 2009.

Le 19 juillet 2010, la commission permanente du Conseil Général a décidé de réserver en faveur de la commune de Montbrun une dotation de 1 529.50 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour financer le projet de pose de glissières de sécurité en bordure de la voie communale n°1.

Les propositions prévoyaient de traiter 2 sections, pour des montants de 5 531.50€ TTC et 4 754.10€ TTC, soit un total de 10 285.60€ TTC..

La dotation affectée représente 30.59% d'un montant par opération plafonné à 5 000.00€.

La participation communale s'élèvera donc à 8 756.10 €.

Le conseil municipal accepte cette répartition, crée une opération d'investissement correspondant à ces travaux, autorise le maire à réaliser cette opération.

➤ **Location du logement de l'ancienne école.**

Par courrier en date du 13 juillet, Mme Elsa Lescure et Mr Raphaël Borson, locataires du logement de l'ancienne école, ont donné leur préavis de départ pour le 15 octobre 2010. L'état des lieux sera fait le 1<sup>er</sup> octobre dès lors que les nouveaux locataires souhaitent prendre possession du logement à cette date.

Le conseil municipal accepte le préavis avec effet donc au 1<sup>er</sup> octobre ; le remboursement de la caution d'un montant de 420 € sera effectif si l'état des lieux est conforme.

Compte tenu de la demande de logement,

Le conseil municipal décide de louer le logement de l'ancienne école de Montbrun à Mme Laurence Bouvier et Mr Benoit Lapeyssonnie, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, de fixer le loyer à 420€ par mois, et autorise madame le maire à signer le contrat de location.

➤ **Location du garage communal.**

Vu la demande émise par Laurence Bouvier et Benoit Lapeyssonnie eu égard à leurs besoins de stockage de matériels agricoles et d'artisanat, le conseil municipal décide de leur louer le garage communal.

Le loyer mensuel est fixé à 30.00€.

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer le contrat de location.

➤ **Travaux de voirie communale avec le SDEE- Convention constitutive d'un groupement de commande.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le but de réaliser des économies d' »échelles.

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les prestations suivantes :

- la maîtrise d'œuvre des travaux prévus.
- L'engagement d'études et de missions complémentaires.
- La réalisation des travaux par les entreprises.
- Les suivis d'exécution et financier.

Le rôle de coordonnateur sera confié au SDEE de la Lozère.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de grosses réparations de voirie.
- Autorise madame le maire à signer cette convention.

➤ **Promesse de vente des garages par la commune aux attributaires et versement d'un acompte.**

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le conseil municipal avait décidé de l'attribution globale des garages.

Par délibération en date du 30 avril 2010, le conseil municipal a décidé de l'attribution nominative des garages. **Des promesses de vente par la commune aux attributaires résulteront de cette décision.**

**Garage A : Pigeaire Michèle et Roland**

2 Route de Teyran- 34740 VENDARGUES

09 79 16 84 93

**Garage B : Clermont Martine et Jacques**

20 rue des Terrets Bourrets- 34090 Montpellier

Mail : martine-clermont@hotmail.fr

**Garage C : Boyer Chantal et Réginald**

Résidence Aurore, 3 Allée des Pruniers- 06800 Cagnes sur Mer.

06 11 54 00 54

Mail : rgboyer@hotmail.fr

**Garage D : Bertaux Ginette et Germain**

Route de Saint Macaire 13500 Martigues

06 75 80 08 66

Mail : gi.bertaux@orange.fr

**Garage E : Boyer Max**

3 rue Capitaine Livrelli- 2A Ajaccio 20000

04 66 48 56 96 à Montbrun

**Garage F : Fabre Anne-Marie**

97 chemin des Charmettes 30900 Nimes

Mail : [am.fabre30@orange.fr](mailto:am.fabre30@orange.fr)

**Garage G : Ricco Agnès et Eric**

Les Mouilles 74340 SAMOENS

04 50 34 17 10

06 08 76 42 33

Mail : [ricco.agnes@wanadoo.fr](mailto:ricco.agnes@wanadoo.fr)

Afin de limiter au maximum les frais financiers liés à la ligne de crédit contractée pour ce projet, et considérant l'état d'avancement à 90% de réalisation des travaux de construction :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide du versement d'une avance sur le montant des garages égale à 15 000.00€ pour les garages avec plancher haut et à 10 000.00€ pour les garages sous atelier.
- Autorise madame le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

➤ **Ferme de reconquête- Construction du bâtiment agricole-**

La commune travaille désormais au **projet de Construction du bâtiment agricole de la Ferme de Reconquête** autour du village de Montbrun.

Le montage administratif retenu pour cette opération est le suivant :**La commune assurera la maîtrise d'ouvrage** du projet de bâtiment qui restera propriété de la commune, donc **sans rétrocession**, par le biais d'une location aux agriculteurs.

Deux réunions de travail très constructives, tenues en mairie les 27 aout et 15 septembre, ont permis d'élaborer un programme correspondant aux besoins exprimés par les jeunes agriculteurs, résultant de leur projet d'installation et validé par les personnes qualifiées de la Chambre d'Agriculture que nous remercions pour leur soutien et leur aide précieuse.

Nous remercions également les personnels de tous les services et organismes qui ont participé à ces rencontres et qui ont pu guider notre travail.

A ce stade de la réflexion, une estimation sommaire du coût du bâtiment a pu être établie, ainsi qu'un **plan prévisionnel de financement**.

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses	Recettes
150 000.00€HT	CRLR- 40%- 60 000.00€
Soit 179 400.00€TTC	CG48- 26%- 40 000.00€
	FNADT-Etat-10%-15 000.00€
	PNC-4%- 5 000.00€
	Commune- 59 400.00€

Le conseil municipal sollicite les aides financières du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de la Lozère, de l'Etat au titre du FNDAT, du Parc National des Cévennes.

#### Calendrier prévisionnel de réalisation

Fin septembre : Consultation des maitres d'œuvre.

Fin octobre : choix du maitre d'œuvre.

Fin janvier : Dépôt du dossier de permis de construire pour un passage en commission départementale des sites en mars 2011.

Avril 2011 : Dossier de Consultation d'Entreprises.

Juin 2011 : Choix des entreprises.

Juillet 2011 : Début des travaux de construction du bâtiment.

- ✚ Pus concrètement encore et immédiatement, les jeunes agriculteurs, Laurence Bouvier et Benoit Laapeyssonnie, s'installent à Montbrun dans les prochains jours, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, dans le logement communal de l'ancienne école de Montbrun.

Ils se sont courageusement attaqué au débroussaillage des terres maraichères dans l'objectif de les mettre en culture dès le printemps prochain pour en tirer un revenu dès 2011 et bénéficier des aides à l'installation dès 2011.

C'est extrêmement important pour la viabilité de leur installation que nous puissions tous les aider et faciliter les premières démarches de tous ordres.

En termes d'urbanisme, des déclarations préalables de travaux vont être déposées en vue de la mise en place de serres maraichères d'une part et **d'une serre de stockage de leurs matériels d'autre part, installation provisoire dans l'attente de la construction du bâtiment.**

Le conseil municipal demande particulièrement aux services de l'état de bien vouloir procéder à une instruction rapide et bienveillante de ces demandes d'autorisation dont dépend la survie économique de ce jeune couple et de ce projet de réouverture à la vraie vie de ce secteur des Gorges du Tarn.

#### ➤ Location de la salle communale -Tarifs 2010.

Le conseil municipal décide des tarifs suivants.

Location : 50€.

Chauffage : 30€.

#### ○ Courriers ou affaires divers.

Courrier en RAR de madame Bernadette Saint- Pierre reçu le 20 août, par lequel madame Saint-Pierre fait part de son incrédulité et de sa stupéfaction à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2010 relativement à la prise en compte des risques naturels sur le secteur de Charbonnières.

Il a été distribué aux membres du conseil le 23 août.

Considérant la plus grande objectivité et absence d'esprit partisan avec lesquelles le conseil municipal, lors de la séance du 2 juillet, a émis ses observations eu égard à la prise en compte des risques naturels sur la commune,  
Considérant notamment le souci d'égalité de traitement de tous les administrés et secteurs de la commune concernés par les risques naturels, dont les termes exacts sont rappelés ci-après :

**- PPR chute de rochers:**

Concernant la commune de Montbrun les études complémentaires portent sur l'aire naturelle de Charbonnière et sur le hameau de La Chadenède.

1. Aire naturelle de Charbonnières: le coût des protections s'élève à la somme de 161 080,00 euros TTC.
2. Hameau de la Chadenède: le coût des protections s'élève à la somme de 566 520,00 euros TTC.

Le conseil municipal souhaite émettre les observations suivantes :

1. Seule une très faible surface de l'aire naturelle de Charbonnières est concernée par l'aléa Chute de Rochers. L'enjeu n'apparaît donc pas obligatoire, la viabilité de l'installation n'étant pas remise en cause en cas d'absence de mise en œuvre des protections.
2. Concernant le village de La Chadenède, les protections proposées sont des protections dites « passives » ; leur mise en œuvre ne garantit pas une protection infaillible des constructions existantes en cas de retour d'évènement; et par conséquent ne permet pas l'ouverture à une urbanisation nouvelle.
3. Enfin, les faibles capacités financières de la commune, eu égard aux sommes colossales des investissements, seront à considérer.

Le conseil municipal confirme totalement cet avis qui n'est en rien une décision définitive, mais qui pose les bases d'une future appréhension de ce problème.

Il est bien évident qu'en cas d'obligation, les prescriptions de protection prendront en considération **les enjeux** soumis à l'aléa risque de chutes de rochers, à savoir la présence ou non d'habitations existantes.

**Enfin, il est rappelé que l'éventuelle « non réalisation » des protections sur le site de Charbonnières :**

- ne remet aucunement en cause non seulement la continuité de l'activité d'aire naturelle de camping, (depuis 2005 au moins, la commission de sécurité demande au gestionnaire de cet équipement de faire en sorte de ne pas soumettre de personnes à ce risque en laissant libre la petite partie du très grand pré à usage d'aire naturelle de camping qui est soumise au risque),
- **MAIS ne remet évidemment pas en cause non plus le potentiel certain de développement sur ce magnifique secteur du château de Charbonnières, le bâti, le château, les gîtes, les 9/10 des espaces environnants et de l'aire naturelle n'étant pas soumis au risque chute de rochers.**

Ce contexte étant bien établi, l'ensemble des administrés de la commune de Montbrun pourraient très légitimement se poser la question de l'opportunité d'un tel investissement en l'absence flagrante d'un intérêt général, eu égard enfin aux moyens financiers de la commune dont les recettes fiscales sont environ de 18 000.00€ par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Le maire

Régine Gerbail